

Procès-verbal et compte rendu de la séance du conseil municipal du 14 septembre 2020

Date de convocation : 07 septembre 2020

Le conseil municipal de la commune de Moyrazès s'est réuni, salle du conseil municipal, le quatorze septembre et deux mille vingt à vingt heures trente, sous la présidence de Michel ARTUS, maire.

Présents : M. ARTUS Michel, Mmes BASTIDE Noémie, BES Carole, M. BONNET Christian, Mmes ESTIVALS Marie Cécile, FERLET Nicole, FOUCRAS Odile, MM. GABEN Serge, GARRIGUES Claude, GARRIGUES Michaël, Mme GARRIGUES Séverine, MM. GINESTET Jérôme, PALOUS Michel, PÉLISSIER Philippe.

Absente et représentée : Mme WILFRID Marielle a donné pouvoir à M. ARTUS Michel.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein de l'assemblée ; et M. GINESTET Jérôme a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

ORDRE DU JOUR

- Compte-rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal.
- Désignation du représentant au sein de l'agence Aveyron Ingénierie.
- Désignation des délégués représentants la commune au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (C.L.E.C.T.) de Pays Ségali communauté.
- Cession gratuite d'une parcelle de terrain à la commune par M. Bernard CALMELS.
- Révision du tarif de la redevance d'assainissement collectif au 1^{er} janvier 2021.
- Mise en place financement programme voirie 2020 : souscription prêt.
- Questions diverses.

Après lecture, les procès-verbaux des séances du 29 juin 2020 et du 10 juillet 2020 sont adoptés.

Compte-rendu des décisions prises le maire dans le cadre de sa délégation

Le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation d'attributions accordée par délibération du conseil municipal :

Date	Numéro	Libellés
03/08/2020	DM010	Renonciation au droit de préemption urbain sur le bien AI n° 157 d'une superficie totale de 1 005 m ² (propriété de M. David BONNEFE et Mme Christelle ASTIE).

Délibération n° DE058

Désignation du représentant au sein de l'agence départementale Aveyron Ingénierie

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune, est adhérente à l'agence départementale Aveyron ingénierie, en vertu de la délibération n° 2013/28 du 05 juin 2013.

Considérant le renouvellement du conseil municipal, il convient aujourd'hui de procéder à la désignation du représentant de la commune au sein de l'assemblée générale de l'agence.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de désigner le représentant de la commune au sein de l'Agence.

Entendu l'exposé et sur proposition du Maire, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Désigne, pour représenter la Commune, Monsieur Michel ARTUS lequel ici présent accepte les fonctions ;
- Autorise Monsieur Michel ARTUS à être membre du conseil d'administration de l'agence dans le cas où il serait désigné par les membres du collège des Communes, Etablissements publics intercommunaux et Organismes publics de coopération locale comme représentant de ce collège au sein de ce conseil.

Délibération n° DE059

Désignation des délégués représentants la commune au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (C.L.E.C.T) de la communauté de communes Pays Ségali Communauté

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, dans sa séance du 30 juillet 2020, le conseil communautaire de Pays Ségali communauté a validé la création de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et a approuvé sa composition (23 membres titulaires et 23 membres suppléants) et son règlement intérieur.

Aussi, il appartient maintenant à chaque conseil municipal de procéder à la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant de la commune pour la représenter au sein de cette instance intercommunale.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de désigner les représentants de la commune.

Entendu l'exposé et sur proposition du Maire, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Vu la délibération n° 20200730-03 du 30 juillet 2020 de la communauté de communes Pays Ségali communauté portant constitution de la CLECT et approbation de son règlement intérieur ;

Vu le règlement intérieur de la Commission locale d'évaluation des charges transférées de Pays Ségali communauté joint :

Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger et représenter la Commune au sein de la CLECT ;

- Désigne, pour représenter la Commune :
 - Monsieur Michel ARTUS, maire : délégué titulaire,
 - Monsieur Michel PALOUS, adjoint : délégué suppléant.

Délibération n° DE060

Cession gratuite d'une parcelle de terrain à la commune par M. Bernard CALMELS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en vue de la régularisation foncière de la voie communale n° 21, il convient d'acquérir une parcelle indiquée dans le tableau ci-dessous, provenant d'une division cadastrale à publier en même temps que l'acte de cession :

ANCIENNE PARCELLE	NOUVELLES PARCELLES
Section AV n° 407 – 0ha08a40ca	Section AV n° 969 – 0ha05a68ca, restant de propriété du vendeur. Section AV n° 970 – 0ha00a87ca, faisant l'objet de la cession à la Commune de MOYRAZES. Section AV n° 971– 0ha01a85ca, restant de propriété du vendeur.

La parcelle Section AV n° 970 appartient en totalité et en pleine propriété à Monsieur **Bernard Paul François Marie CALMELS**, qui accepte de la céder à titre gratuit à la Commune de MOYRAZES. Le bien faisant l'objet de la présente cession à titre gratuit n'est pas soumis à la taxe sur la plus-value, ni à l'impôt sur la mutation et la commune de MOYRAZES est exonérée de la contribution de sécurité immobilière en vertu de l'article 1042 du code général des impôts.

Entendu l'exposé et sur proposition du Maire, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Répond favorablement à l'énoncé ci-dessus.
- Autorise le Maire à procéder à l'acquisition de la parcelle de terrain AV 970, indiquée dans le tableau ci-dessus, aux conditions énoncées, par acte en la forme administrative.
- Décide d'affecter ce bien à l'usage direct du public en l'intégrant dans le domaine public de la commune.
- Les frais afférents à cette transaction seront supportés par la commune.
- Donne à M. Michel PALOUS, adjoint au Maire, tous pouvoirs pour signer l'acte en la forme administrative ;
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à la cession et d'une manière générale faire tout ce qui sera nécessaire.

Délibération n° DE061

Révision du tarif de la redevance d'assainissement collectif au 1^{er} janvier 2021

Monsieur le Maire rappelle que l'assainissement collectif fait l'objet d'un budget annexe.

La redevance d'assainissement a été instaurée avec effet au 1^{er} janvier 2004. Elle comprend une partie variable déterminée en fonction du volume d'eau prélevé par l'usager sur le réseau public de distribution ou sur toute autre source, dont l'usage génère le rejet d'une eau usée collectée par le service assainissement, et d'une partie fixe calculée pour couvrir tout ou partie des charges fixes du service assainissement et que les frais de fonctionnement de ce service ne font qu'augmenter tous les ans (entretien des réseaux et des stations d'épuration).

Pour répondre à la réglementation en vigueur, les tarifs de la redevance assainissement ont été révisés au 1^{er} janvier 2012 comme suit : Part fixe : 60.00 € / logement desservi et part variable : 0.76€ / m³, par délibération du 22 novembre 2011.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réviser les montants de la redevance d'assainissement tout en respectant la législation en vigueur : le montant maximal de la part fixe, ne peut dépasser, par logement desservi et pour une durée de douze mois, 40 % du coût du service pour une consommation d'eau de 120 mètres cubes. Le coût du service étant égal à la part variable multipliée par 120 m³ plus la part fixe.

Entendu l'exposé et sur proposition du Maire, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Fixe le montant de la part fixe de la redevance assainissement à soixante-quatre euros (64.00 €) par logement desservi et le montant de la part variable à quatre-vingt-dix-huit centimes d'euros (0.98 €) par mètre cube d'eau consommée, à compter du 1^{er} janvier 2021. Dans le cas où la consommation réelle d'eau ménagère ne peut être appréciée – cas des exploitations agricoles

ayant un branchement unique ou exploitation d'une ressource privée – une consommation forfaitaire de 50 m³ par personne est appliquée et plafonnée à 3, soit : 1 personne : 50 m³, 2 personnes : 100 m³, 3 personnes et plus : 150 m³.

Délibération n° DE062

Mise en place financement programme voirie 2020 : souscription d'un prêt auprès du Crédit agricole Nord Midi-Pyrénées

Le Maire rappelle que pour les besoins de financement du programme voirie 2020, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de cent mille euros.

Vu le budget de la Commune de Moyrazès, voté et approuvé par le conseil municipal le 29 juin 2020 et visé par l'autorité administrative le 1^{er} juillet 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent éventuellement ;

Vu l'offre de financement du Crédit agricole Nord Midi-Pyrénées du 20 août 2020 reçue le 08 septembre 2020 ;

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

Article 1 : Vu la recette inscrite au budget primitif 2020, la Commune de Moyrazès contracte auprès du Crédit agricole Nord Midi-Pyrénées un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

Article 2 :	<i>Objet du financement</i>	: Programme voirie 2020
	<i>Montant</i>	: 100 000 euros
	<i>Durée d'amortissement</i>	: 10 ans
	<i>Taux</i>	: 0.62 % fixe
	<i>Périodicité</i>	: annuelle
	<i>Echéance</i>	: constante
	<i>Frais de dossier</i>	: 300 euros

Débloques : La collectivité peut débloquer, *par tranche, ou en totalité, dès la signature du contrat. Au plus tard, quatre mois (4) après la date d'édition du contrat, l'intégralité de l'enveloppe réservée sera débloquée auprès de votre trésorerie (conformément aux conditions générales en vigueur).*

Modalités de remboursement anticipé :

- *Un remboursement anticipé total ou partiel (10% du capital initial minimum) est possible sous réserve d'une demande par lettre recommandée avec AR, au moins cinq jours ouvrés, avant l'échéance.*
- *Une indemnité actuarielle sera prélevée sur le capital remboursé par anticipation.*

Article 3 : La commune de Moyrazès s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

Article 4 : La commune de Moyrazès s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

Article 5 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins du Maire.

Désignation des délégués de la commune aux commissions de Pays Ségali Communauté :

CIID Commission intercommunale des impôts directs qui ne sont pas nécessairement des élus : **1 délégué** : - Michel PALOUS

Office du tourisme : **1 délégué** : - Michel ARTUS

Les 11 commissions thématiques de travail avec le ou les présidents qui animeront ces commissions. Les commissions sont composées du maire et d'un seul membre du conseil municipal délégué des communes :

- 1 – Commission : Collecte et traitement des déchets
Président animation : Jacky VIALETTES
Délégué communal : **Christian BONNET**
- 2 – Commission : Développement économique, attractivité et communication
Présidents co-animation : Jacques et Patrick FRAYSSINHES
Délégué communal : **Michel PALOUS**
- 3 – Commission : Finances
Présidents co-animation : : Patrick ALCOUFFE et André AT
Délégué communal : **Michel PALOUS**
- 4 – Commission : Petite enfance, enfance, jeunesse
Président animation : Simon WOROU
Déléguée communale : **Marie Cécile ESTIVALS**
- 5 – Commission : Voirie, mobilité
Présidente animation : Nadine VERNHES
Délégué communal : **Philippe PÉLISSIER**
- 6 – Commission : Tourisme, Loisirs et Equipements sportifs
Présidents co-animation : André BORIES et René MOUYSSSET
Délégué communal : **Serge GABEN**
- 7 – Commission : Agriculture et développement durable
Présidents co-animation : Bernard CALMELS et Jean-Marc FABRE
Délégué communal : **Carole BÈS**
- 8 – Commission : Assainissement
Président animation : Jean-Pierre MAZARS
Délégué communal : **Christian BONNET**
- 9 – Commission : Affaires scolaires
Président animation : Michel ARTUS
Déléguée communale : **Séverine GARRIGUES**
- 10 – Commission : Urbanisme et aménagement du territoire
Présidente animation : Karine CLEMENT
Délégué communal : **Claude GARRIGUES**
- 11 – Commission : Social et culturel
Présidents co-animation : Michel COSTES et Gabriel ESPIE
Déléguée communale : **Nicole FERLET**

Questions diverses

Les animateurs des différentes commissions ont fait un point sur leurs travaux.

Monsieur Philippe PELISSIER a fait un point sur les travaux de voirie 2020

Un effort considérable a été fait cette année 2020 avec un budget travaux qui avoisinera les 200.000.€.

La réfection de la chaussée concerne près de 4 kms de linéaire avec essentiellement le village de Nuces avec ses accès nord (VC 31 et 32) et vers Mérican, la VC 63 dessert La Vayssière, la VC 27 dessert La Mède dont la pose de bicouche de finition est en cours.

Il s'agit également de gros travaux de renforcement de chaussée à Diergues VC41, à Campagnet VC6, Campan VC6, Aigues-Vives VC28 ainsi qu'au Pont de Greffuel VC5.

Par ailleurs, en lien avec la commune de Druelle-Balsac qui en a assuré la Maîtrise d'Ouvrage, le pont d'Ayssens a été rénové. Le reste à charge pour chacune des communes s'élève à 23 415€ sur un montant total des travaux de 82 430€^{HT}, après déduction des subventions de l'Etat et du Conseil Départemental.

D'autres travaux divers de goudronnage ponctuels aux hameaux des Aumières et de La Mède ainsi que des curages de fossés suite à des intempéries sur la VC : 25 "route des catholiques", VC : 5 dans les bois de La Coste et sur la VC : 10 au hameau de La Vernière ont été réalisés.

Madame Séverine GARRIGUES a fait un point sur la rentrée scolaire 2020/2021.

La fin de l'année scolaire 2019/2020 a été fortement marquée par les mesures sanitaires qui ont dû se mettre en place pour faire face à la pandémie. Depuis le mardi 1^{er} septembre dernier 63 élèves ont repris le chemin de l'école, tous étaient ravis de retrouver leurs copains, les jeux sur la cour avec un protocole sanitaire allégé.

Au niveau du personnel enseignants :

- Madame Sonia COULON, directrice de l'école, accueille 18 CE1-CE2 et 4 CP les matins.
- Madame Audrey SAVIGNAC accueille 17 enfants le matin (de la Petite à la Grande Section), plus 4 CP l'après-midi.
- Madame Florence JULIA-IMBERT accueille 24 enfants CM1-CM2

4 agents interviennent au sein de l'école :

- Mesdames Véronique FRAYSSE, Aline GRIPPO, Isabelle ZEROUALI, Sandrine PICARD, elles ont en charge l'accueil, la garderie, l'assistance maternelle, le service de la cantine et le ménage des locaux.

Divers travaux d'entretien et d'équipement ont été également réalisés durant l'été par nos agents communaux ainsi que par des entreprises.

La verrière du préau ainsi que les couloirs de l'école ont bénéficié d'un nettoyage approfondi réalisé par l'entreprise ACTIF-NET installée aux Terrisses.

De nouveaux volets sont également en commande pour les salles de classes CE et CM.

L'association des parents d'élèves organise le dimanche 27 septembre la journée jus de pommes cette manifestation sera organisée en respectant les mesures sanitaires en vigueur.

Marie-Laure IMBERT a quitté son poste sur Moyrazès pour intégrer une école de Baraqueville lui permettant d'exercer son nouvel emploi proche de son domicile. On tient à la remercier pour son travail et son investissement durant les années passées au service des enfants de Moyrazès.

Monsieur Serge Gaben a fait part aux élus de l'avancement du bulletin municipal dont les textes sont en cours de finalisation, les photos ont été retenues.

En ce qui concerne la vie associative de la Commune, elle est actuellement dans le contexte que nous traversons particulièrement perturbée.

Une rencontre de l'ensemble des associations de la commune de Moyrazès est prévue ce vendredi 25 septembre, la situation que nous traversons et les mesures en vigueur seront les sujets abordés. Cependant les activités sportives football et basketball ont repris en respectant les gestes barrières.

Nicole FERLET a fait part aux des prochaines manifestations

Un concert de musique classique avec le jeune artiste, Gilles LIACODOULOS (flûte traversière) est programmé pour le dimanche 22 novembre 2020 à 16h à l'église de Moyrazès.

Dans le cadre du Mois du film documentaire édition 2020 portant la thématique « Habiter », l'Espace Culturel Jean Mazonq en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Aveyron et la médiathèque recevra le samedi 25 septembre 2020 l'auteur de littérature jeunesse Thomas Scotto qui animera un atelier d'écriture et de carte popup à partir de son album "Dans ma maison".

Dans la continuité de ce partenariat, l'Espace Culturel Jean Mazenq présentera l'exposition "Architectures contemporaines en Aveyron" du 16 octobre 2020 au 02 novembre 2020, et sera visible aux horaires d'ouverture de la bibliothèque de Moyrazès. Cette exposition accessible à un large public propose une sélection de réalisations architecturales remarquables de notre département. Les enfants de l'école « petits et grands » participeront le vendredi 16 septembre 2020 en petit groupe à un atelier de lecture, construction de maquette, puzzles et kapla en présence de l'architecte du CAUE et des bénévoles de la bibliothèque.

Le prochain rendez-vous sera le lundi 02 novembre 2020 à 20H30 à la salle polyvalente des Arméniès avec la projection du film « Koolhaas Houselife » réalisé par Ila Bêka et Louise Lemoine. Ces animations sont gratuites et financées par le Conseil Départemental de l'Aveyron.

Monsieur Christian BONNET a fait un point sur l'avancement des réflexions sur la rénovation de nos stations d'épuration.

Nos stations d'épuration ont besoin de travaux de rénovation l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le Conseil Départemental de l'Aveyron sont à même d'apporter des financements sur ces projets dans la mesure où notre service assainissement collectif répond positivement à différents critères.

La tarification du service incluant une modification des tarifs de la part fixe et de la part variable à compter de janvier 2021 voté par délibération du Conseil Municipal et la télé-déclaration du RPQS assainissement rendent éligibles nos projets de rénovations des stations de traitement des eaux usées d'Aigues Vives et de Rigals à l'étude de demande de subventions auprès des financeurs.

Monsieur le Maire propose de solliciter Aveyron ingénierie afin de consulter un bureau d'étude qui aura pour mission, la modernisation des systèmes de traitement d'eaux usées des hameaux d'Aigues Vives et Rigals.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

*/ **/ *** / **** / ***** / **** / *** / ** / */

*/ **/ *** / **** / ***** / **** / *** / ** / */